



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

phlébologues

Question écrite n° 56036

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille les conclusions que tire le Gouvernement à la lumière de l'expérience portes ouvertes menée à la fin de l'hiver dernier par 200 cabinets phlébologues, notamment en ce qui concerne la généralisation de la technique dite de la microsclérose.

Texte de la réponse

Les varices des membres inférieurs représentent une des pathologies les plus fréquentes chez les adultes. On considère que 75 % des Français seront atteints de varices à des degrés divers au cours de leur vie et que 25 % d'entre eux nécessiteront des soins médicaux ou chirurgicaux. En l'absence de traitement, des complications peuvent apparaître, comme l'oedème ou des affections de la peau. Les varices sont responsables de plus de la moitié des ulcères de jambes. La Société française de phlébologie a organisé la deuxième semaine d'information et de prévention des maladies veineuses du 4 au 8 avril 2005. En partenariat avec les médecins de santé au travail, cette deuxième édition a tout particulièrement mis l'accent sur les maladies veineuses en milieu professionnel. Durant cette semaine, les phlébologues-angéologues proposaient des entretiens de santé. La Société française de phlébologie n'a pas à ce jour publié d'évaluation de cette journée. Face à la diversité des techniques d'intervention et à leur fréquence d'utilisation, la haute autorité de santé a publié en novembre 2004 une évaluation des traitements des varices des membres inférieurs. Cette évaluation précise que certaines techniques de destruction des varices, telle que la sclérothérapie sous contrôle échographique utilisant un agent sclérosant sous forme de mousse, sont actuellement en voie d'évaluation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56036

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 716

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9785